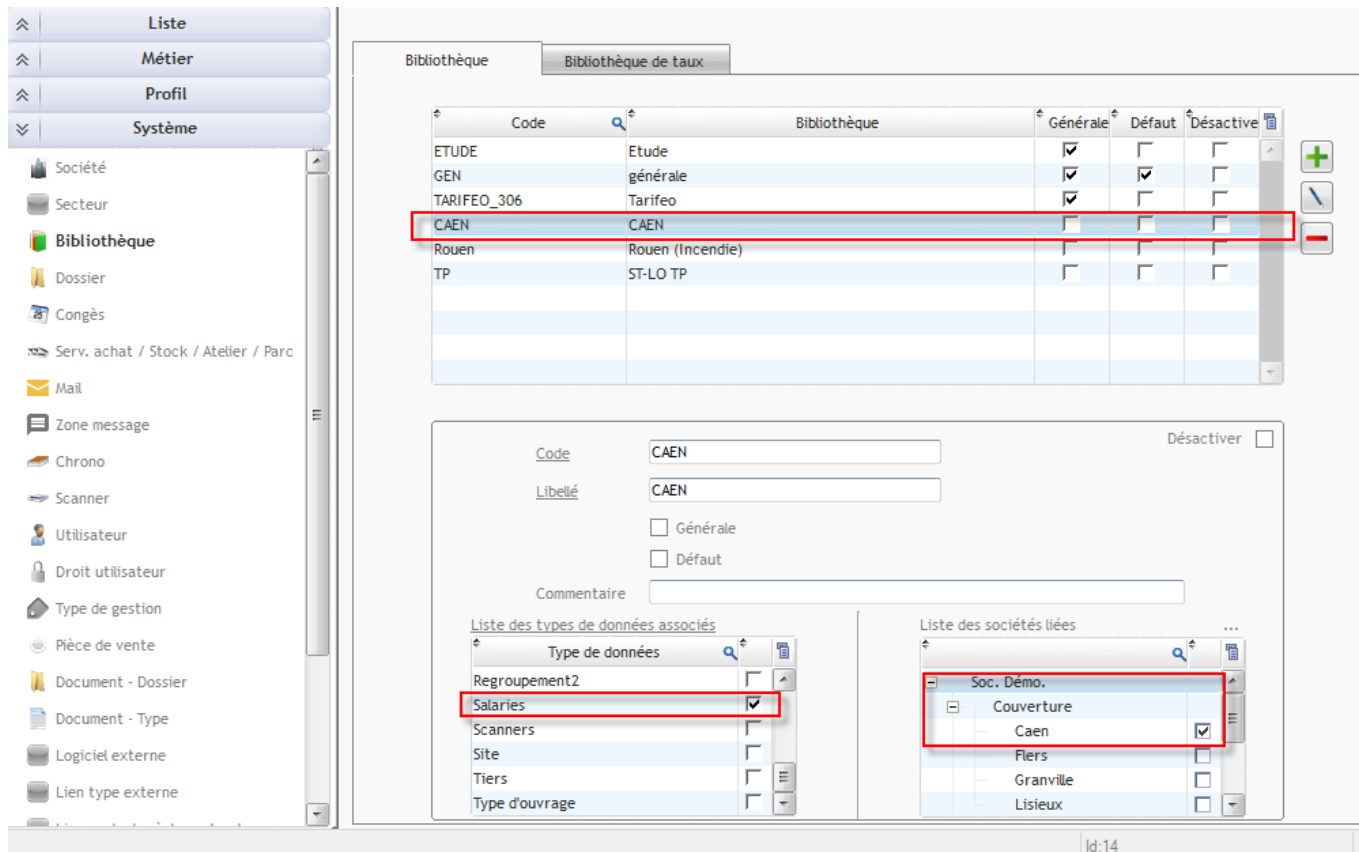


⇒ **Objectif** : définir la zone de déplacement selon la distance entre le point de départ du salarié (établissement, secteur géographique...) et le chantier sur lequel il intervient

Etape 1 : Créer les bibliothèques de salariés

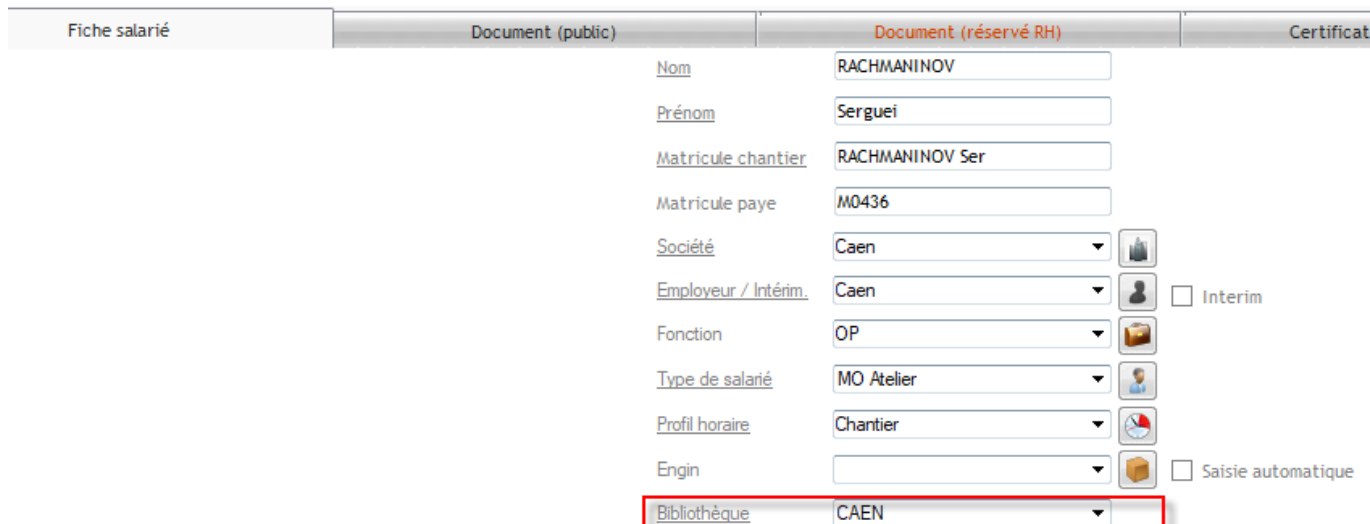
Dans les paramètres, il faut définir autant de bibliothèques de salariés que de zone de déplacement spécifique. Dans la plupart des cas, une bibliothèque par établissement :



→ Il faut : créer une bibliothèque, cocher « Salariés » et définir la société où cela s'applique.

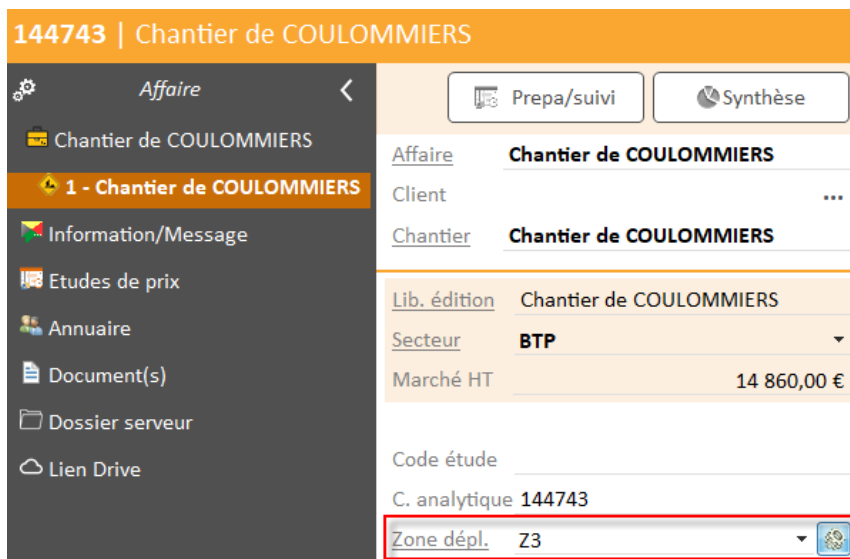
Etape 2 : Rattacher les salariés à la bonne bibliothèque

Dans la fiche du salarié, choisir la bibliothèque souhaitée



Etape 3 : Définir la zone sur le chantier

- Une fois que plusieurs bibliothèques associées à des salariés existent un bouton apparaît dans la fiche chantier



Ce bouton permet de définir plusieurs zones :



- ⇒ Le salarié rattaché à l'établissement de CAEN grâce à la bibliothèque CAEN aura une zone de déplacement Z5 alors que les autres auront une zone de de déplacement de Z2.

! Pour rappel, les zones de déplacements (distance, montant) sont paramétrables (FAQ n° 318)